

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE 2026

Le versement des arrhes vaut "bon pour accord" des présentes conditions

Informations, règlement du camping

- Maximum 6 personnes par emplacement et 1 seule installation principale (une grande tente ou un camping-car ou une caravane)
- Maximum 1 tente annexe par emplacement au prix de 5,00 €/jour (toute tente dont la capacité est supérieure à 2 personnes ou >3m²). Les vans (max.5.20m de long) sont tolérés sur les emplacements Safari et Bivouac. L'installation de caravane, camping-car ou grands vans, sur ces emplacements n'est pas autorisée. Le remorquage d'un véhicule non autorisé entraînera la facturation forfaitaire de 110 €.
- Les séjours s'entendent de 13:00 à 11:00.
- Le stationnement d'un véhicule sur votre emplacement est compris, les véhicules supplémentaires seront facturés à la nuit.
- Surface moyenne des emplacements : camping ≈100 m² – caravanning ≈ 150 m²
- (1) Emplacement tente avec électricité : électricité 220V / 10A (Prises aux normes européennes), emplacement caravanning : électricité 220V / 10A (Prises aux normes européennes), eau, assainissement. (Sauf Allée des Pins maritimes et Pare-feu)
- **Il est formellement interdit de charger les véhicules électriques sur les bornes du camping-caravanning**
- Les modifications de dates de réservation sont tolérées sur demande écrite, des frais seront appliqués (15€/modification), jusqu'à max. 14 jours avant la date d'arrivée, dans la limite de la saison en cours, sans possibilité de remboursement.
- **Pour tout séjour, la totalité du paiement doit être réglée, au plus tard le jour de l'arrivée.**

Conditions d'application des TARIFS & PROMOTIONS

(2) Animaux domestiques : voir le règlement intérieur § 7. Véhicule supplémentaire où qu'il soit stationné à Euronat (y compris sur le parking extérieur)

(3) RESTEZ 7 NUITS POUR LE PRIX DE 6.

Offre valable du 01.04 au 25.07 et du 22.08 au 31.10 (réduction appliquée sur le prix moyen de base du séjour, hors tous les suppléments).

(4) POINT ÉCUREUILS :

Euronat récompense la fidélité des campeurs ! Vos séjours à Euronat vous rapportent des points. Chaque fois que vous dépensez 10€ (Base : prix de revient moyen des nuits) à Euronat en camping ou caravanning, vous gagnez 1 point. À partir de 50 points accumulés, vous pourrez dépenser l'intégralité de vos points, sur votre prochain séjour : 50 points = 50 € de remise. Points nominatifs et non cessibles. Si vous n'effectuez aucun séjour pendant une période de 3 ans, vous perdrez l'intégralité de vos points.

Les points fidélités sont désormais gérés sur votre compte client. Plus besoin de points ou de carte. Les anciens points écureuils ne sont désormais plus valables

(8) EARLY BOOKING :

Offre non cumulable - Pour toute confirmation avant le 30 Novembre 2025:

- 10% de remise pour un séjour d'au moins une semaine effectué avant le 31 Juillet 2026

- Pour tous les autres séjours : frais de dossier offerts.

TARIFS GARANTIS JUSQU'AU 31.12.25 : Passé cette date, les tarifs pourraient être soumis à des augmentations

Informations et règlement des locations

- Les arrivées en location se font à partir de 17:00, les départs jusqu'à maximum 10:00.
- Le stationnement d'un véhicule à proximité de votre hébergement est compris dans le prix de l'hébergement, tout véhicule supplémentaire sera facturé à la nuit.
- KIT BÉBÉ : GRATUIT sur demande et sur réservation uniquement (lit bébé, baignoire, chaise haute).
- **Le solde doit être réglé au plus tard 1 mois avant la date d'arrivée, le défaut de paiement dans ce délai entraînera l'annulation de votre réservation.**
- L'installation de tente, le stationnement de caravane ou de camping-car sont interdits dans les villages de chalets et de mobile-home.
- Sans réservation seules les locations disponibles à l'accueil sont proposées. Un ménage sera facturé pour toute demande particulière.
- Pour toute personne supplémentaire (de + de 3 ans) au nombre de personnes comprises dans la capacité dans la catégorie de l'hébergement, un supplément sera facturé à la nuit.
- Fourniture de couvertures, alèses et oreillers dans tous les habitats. (Lodge, Bengali et Cabanes Océanes : couettes et draps spécifiques fournis).
- Les modifications de réservation sont tolérées sur demande écrite, jusqu'à maximum un mois avant la date d'arrivée, dans la limite de la saison en cours, sans possibilité de remboursement. Des frais seront appliqués (15€/modification)
- **La recharge de véhicules électriques est formellement interdite dans toutes les locations.**

OBLIGATOIRE :

- Caution de 150 € (chèque ou carte bancaire uniquement) par séjour durant toute la saison.
- **État des lieux fait par le client à son arrivée, aucune réclamation en fin de séjour ou postérieure au séjour ne pourra être prise en compte.**

FACULTATIF :

- Location de draps : 16 € par lit et par semaine ou fraction de semaine.
- Location de serviettes : 13 € (Kit confort = 2 grandes serviettes + 2 petites serviettes + 1 tapis).
- Nettoyage de fin de location (si vous ne souhaitez pas le faire vous-même) : de 80 € à 220 € selon le type d'habitat sinon la totalité de la caution sera encaissée, s'il n'a été effectué avant votre départ.
- Prestations hôtelières :

1.Ménage quotidien de 70 € à 150 € (nous consulter)

Petit déjeuner (9:00 à 11:00) (avril à septembre). Formules à partir de 7.50 € par personne, uniquement dans les restaurants du centre.

Conditions d'application des TARIFS & des PROMOTIONS

- (2) Animaux domestiques : voir le règlement intérieur § 7. Véhicule supplémentaire où qu'il soit stationné à Euronat (y compris sur le parking extérieur)
- (5) Entre le 26.06 et le 13.09 les locations s'entendent exclusivement à la semaine à partir de 17H et jusqu'à 10H, voir les tarifs pour les jours d'arrivée obligatoires. En basse et moyenne saison : Location minimum 2 nuits. Majoration de 20% pour toute location d'une seule nuit.
- (6) Pour tout séjour continu de 2 semaines dans le même habitat inclus dans les périodes du 01.04 au 19.07 et du 21.08 au 31.10
- (7) Pour tout séjour continu de 3 semaines dans le même habitat inclus dans les périodes du 01.04 au 26.07 et du 07.08 au 31.10
- (8) EARLY BOOKING : - 10% jusqu'au 31.12.2025 : sur les Garonne 4, Garonne 4+, Bengali, Dunes, MH Aigrette et Goélands, pour tout séjour d'au moins une semaine et se terminant au maximum le 31 Juillet. Le séjour doit être confirmé avant le 31.12.25. Offre non cumulable avec les autres offres.
- FRAIS DE DOSSIER OFFERTS POUR TOUS LES AUTRES SÉJOURS.
- TARIFS GARANTIS JUSQU'AU 31.12.25 : Passé cette date, les tarifs pourraient être soumis à des augmentations.
- (9) Une tente enfant est tolérée à côté des tentes Bengali au prix de 5,00€/jour en supplément (voir nos conditions pour les dimensions de la tente), tout autre format est interdit, aucun mobilier ou matériel supplémentaire ne sera fourni.
- Un supplément sera demandé pour toute personne supplémentaire de + de 3 ans non comprise dans la capacité prévue par l'hébergement (9,00€ par nuit et par personne).

CONDITIONS GÉNÉRALES

OBLIGATOIRE :

Taxe de séjour (sous réserve de modification par la communauté de communes) : de 0.86€ à 1.05€ par nuit et par personne de + 18 ans selon le classement de l'unité d'hébergement. Frais de dossier : Il est perçu une somme de 30 € par réservation. Cette somme reste acquise à la société dans tous les cas. Une réservation n'est considérée comme définitive qu'après réception d'arrhes représentant 25 % au moins du montant total, augmenté des frais de dossier. En cas d'annulation, toutes les sommes versées (frais de dossier, arrhes ou totalité du séjour) restent acquises à la société.

Assurance personnelle : Il appartient au client de s'assurer, Euronat décline toute responsabilité en cas de vol, accidents, incendie, intempéries, etc... et en cas d'incidents relevant de la responsabilité civile du client. Le client dégage la responsabilité d'Euronat en cas de dégâts dus aux chutes de branches, pommes de pins, d'intempéries, de catastrophes naturelles, en cas de vol par effraction, bris de glace, etc.

OPTIONNEL :

Assurance annulation : 2.5% du montant du séjour. La cotisation reste acquise à l'assurance dans tous les cas. Elle est proposée par défaut, merci de nous indiquer clairement si vous ne la souhaitez pas, au plus tard, le jour du paiement des arrhes. Au-delà, votre souscription à l'assurance est considérée comme ferme et aucune demande d'annulation du contrat d'assurance ne pourra être acceptée, le montant de la prime étant versé directement à la compagnie CAMPEZ-COUVERT. Tout sinistre doit être déclaré dans les 5 jours après sa survenance.

Sans assurance et en cas d'annulation, aucune demande de remboursement ne sera acceptée.

ANIMAUX DOMESTIQUES : Tolérés en laisse (sacs sanitaires fournis) Identification et carnet de vaccination à jour exigés.

Il est interdit de les laisser en divagation ou seuls dans les locations ou sur un emplacement.

CARTES ACCEPTÉES (pour règlement arrhes et séjour) : C.B. – VISA – MASTERCARD.

HEURES d'ARRIVÉE ET DE DÉPART : Le dépassement des horaires entraîne la facturation d'une nuit supplémentaire. En cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé, la période réservée sera facturée. **NO SHOW** : toute réservation non honorée à la date d'arrivée sera annulée, sans remboursement des montants versés.

MODALITÉS :

- EURONAT est un centre familial. Les personnes seules n'y sont admises que sous certaines conditions (Nous consulter).
- Le PASS sera délivré à votre arrivée, il sera demandé à chaque fois que vous rentrez dans Euronat, et peut être vérifié à tout moment par le personnel d'Euronat. Le PASS donne accès à la piscine d'eau douce, au tir à l'arc, et en haute saison : aux animations, aux activités, aux clubs enfants (nous consulter pour les conditions), aux soirées dansantes et spectacles.

En cas de litige et après avoir saisi le service client de l'établissement, tout client a la possibilité de saisir un médiateur de la consommation, dans un délai maximal d'un an à compter de la date de la réclamation écrite, par lettre recommandée avec accusé de réception, auprès de l'exploitant. Les coordonnées du médiateur susceptible d'être saisi par le client sont les suivantes : www.mediationconso-ame.com - AME CONSO 197 Boulevard Saint Germain, 75007 PARIS

En application de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 « Informatique et Liberté ». Les données personnelles, directes ou indirectes collectées sont enregistrées pour constituer un dossier client destiné à la gestion et le suivi des réservations, newsletter, page contact, mailing... Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Pour exercer ce droit veuillez adresser un email à info@euronat.fr.

Extraits du Règlement intérieur

1- CONDITIONS D'ADMISSION ET DE SÉJOUR

Tout séjour à Euronat, à quelque titre que ce soit, implique de la part des personnes concernées, l'acceptation sans réserves, des dispositions du présent-règlement.

Toute infraction pourra entraîner l'expulsion de son auteur avec recours aux forces de l'ordre si nécessaire.

Tenue-vestimentaire : Pour tout usager, à l'intérieur du village et sur la plage, la nudité intégrale est de rigueur, sauf par mauvais temps. Elle est exigée pour certaines activités (tir à l'arc, boomerang, etc.). Elle est par contre proscrite lors des spectacles, des manifestations en salle.

La direction du village peut refuser l'entrée à quiconque, sans avoir à justifier sa décision.

3- INSTALLATIONS

Tentes Annexes : Dans les zones réservées au camping et au caravanning, la déclaration des tentes annexes et l'enregistrement nominatif de leurs occupants sont obligatoires. Les clients locataires d'un emplacement ne peuvent en aucun cas être payés par les occupants de tentes annexes. Selon le Plan d'Urbanisme de la commune de Grayan visé par la préfecture de la Gironde concernant les seules zones destinées à recevoir exclusivement des emplacements de camping et de caravanning, la Direction d'Euronat est amenée à interdire l'installation de tentes, de caravanes et de camping-cars dans les villages de mobile-homes et de bungalows.

6 - BRUIT ET SILENCE

Les usagers du village se doivent d'éviter tout bruit ou toute discussion qui pourraient gêner leurs voisins. Les instruments de musique, radio, télévision, électrophone, etc. ne sont tolérés qu'à condition d'être inaudibles dans le voisinage immédiat du lieu d'émission. De 22 heures à 7 heures du matin, le silence est de rigueur dans l'ensemble des villages, du camping/caravanning et des parcs à mobile-homes.

Les rassemblements et réceptions dans l'ensemble des habitats (tentes, caravanes, bungalows, mobile- homes) devront se dérouler de façon à ne jamais gêner les voisins, même pendant la journée.

7 - ANIMAUX DOMESTIQUES

Les propriétaires d'animaux domestiques doivent les déclarer à l'accueil et, conformément à la législation en vigueur, présenter impérativement les certificats de vaccination et d'identification. Ils ne doivent jamais être laissés en liberté. Ils doivent être tenus en laisse, ne pas être laissés, même enfermés, en l'absence de leurs maîtres, dans les différents habitats ou sur les emplacements. Il est rappelé que les propriétaires d'animaux sont civilement responsables des morsures et dégâts que ces animaux pourraient occasionner. Leurs propriétaires doivent impérativement ramasser leurs déjections (sacs sanitaires fournis gratuitement à la réception sur présentation de la facture supplément animaux domestiques). Ils sont strictement interdits sur les plages Sud et Centrale. Il existe une tolérance sur la plage Nord. Cette tolérance pourra être supprimée en cas de manquement aux règles énoncées ci-dessus.

8 - CIRCULATION ET STATIONNEMENT DES VÉHICULES

Pour d'évidentes raisons de sécurité et de calme, la vitesse sur l'ensemble des voies du village, est strictement limitée à 20 km/h. Tout excès constaté et réitéré pourra conduire à la résiliation de l'accès à l'entrée du village, le véhicule étant alors placé sur le parking extérieur d'entrée.

Aucune circulation (y compris bicyclette, skate, patins à roulettes, etc.) n'est autorisée sur le piétonnier du centre commercial. La non-observation de cette mesure pourra entraîner l'exclusion du village.

9 - TENUE ET ASPECT DES INSTALLATIONS

A) HYGIÈNE

Il est donc interdit :

- de polluer les points d'eau par des eaux usées (vaisselle, lavages, toilette, etc.)
- de laver les voitures, les caravanes, etc.
- d'installer des douches dont le rejet s'effectue directement dans le sol.
- L'accès des animaux aux blocs sanitaires est interdit.

B) PHOTOGRAPHIE/CINÉMA

Il est formellement interdit de photographier ou de filmer une ou plusieurs personnes sans leur consentement. L'infraction au présent Règlement expose le contrevenant à son expulsion immédiate, à la confiscation du film ou de la cassette contenues dans l'appareil, à l'effacement des images numériques.

C) PROPOS ET ATTITUDE

Le port de bijoux corporels intimes est interdit pour éviter son expulsion, le porteur est tenu de les enlever.

Toute personne en état d'ébriété ou occasionnant un scandale quelconque nuisant à la tranquillité du village sera immédiatement expulsée.

10 - SÉCURITÉ

a) Incendie : Les feux ouverts (bois, charbon, etc.) sont rigoureusement interdits. Il en est de même pour les barbecues à charbon de bois. Pour les occupants du camping/caravanning, des barbecues sont mis à disposition, à proximité de certains sanitaires. Ils sont soumis à la stricte et permanente vigilance de leurs utilisateurs.

b) Baignade : En ce qui concerne la piscine, son règlement détaillé est affiché à l'intérieur, mais il est à noter ici la stricte obligation de la nudité pour y accéder.

11 - JEUX

Aucun jeu violent ou gênant (bruit, agitation), en particulier de ballon, ne peut être organisé à proximité de l'habitat. Sur initiative personnelle, ils doivent impérativement se dérouler sur les aires prévues à cet effet.

Euronat, l'endroit idéal pour une première expérience naturiste. Découvrez le naturisme en famille.

Vous êtes dans un espace naturiste, où vous avez le droit de vivre nu ! Soyons Respectueux de nous-même, des autres et de l'environnement !

EURONAT, La charte naturiste

LE RESPECT DE SOI-MÊME

Respecter la nudité à chaque fois que le temps le permet.

La nudité est obligatoire à la piscine, à la plage, dans les sanitaires, dans l'espace marin de la thalasso.

Vous vous engagez donc à pratiquer la nudité et à la faire pratiquer par ceux qui dépendent de vous (famille, invités, etc.).

Les maillots de bains, bikinis, strings sont interdits.

Cependant, le bon sens reste de mise.

Une tolérance existe pour la pratique de certaines activités sportives, pour les femmes à certaines périodes et chez les adolescents.

LE RESPECT DES AUTRES

Aucune attitude équivoque de voyeurisme et d'exhibitionnisme, susceptible de choquer les enfants et les adultes ne saurait être tolérée.

Le naturisme à Euronat est familial et convivial.

Tout groupe ou individu ne respectant pas cette règle de base devra quitter immédiatement Euronat.

L'hygiène corporelle est de rigueur.

Les bijoux intimes ou piercing sont interdits, le geste simple de les retirer permet d'offrir aux plus jeunes comme aux adultes un cadre apaisant où le corps se présente sans signe ajouté, sans confusion et dans son authenticité naturelle.

La courtoisie, le savoir-vivre, le respect de l'intimité de chacun sont de rigueur.

Les photographies et vidéos, par tous moyens y compris le téléphone portable sont interdites sans autorisation des personnes se trouvant dans l'angle de vue.

Tout groupe ou individu ne respectant pas ces règles de base devra quitter immédiatement Euronat.

Les village de chalet comme le camping sont

naturistes. EURONAT est un lieu de repos et de ressourcement.

Les pollutions sonores sont à éviter.

LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Être naturiste, c'est avoir un sentiment de liberté exceptionnel par le contact avec les éléments naturels, le soleil, l'eau, le vent.

La nudité apporte une proximité avec l'environnement et sensibilise à sa fragilité. La nature exceptionnelle et préservée de l'espace naturiste d'EURONAT doit être protégée.

Nous devons :

Respecter la dune et la plage et n'y laisser aucun détrit.

Ne pas couper d'arbres ou d'arbustes, ne pas cueillir de fleurs sauvages, en particulier sur la dune qui est un écosystème très fragile.

Trier ses déchets et utiliser les containers prévus à cet effet.

Economiser l'eau chaque fois que possible. Utiliser les sacs sanitaires pour nos amis les bêtes (disponibles à la réception).

Eviter d'utiliser les automobiles.

Privilégier l'usage des vélos et la marche à pied.

L'usage des véhicules (autos, trottinettes, vélos électriques...) est limité à 20 km/h avec priorité absolue aux piétons, jeunes enfants et cyclistes.

Respecter l'ensemble des infrastructures.

Utiliser une boîte à mégots quand on est fumeur.

En signant cette charte, j'atteste en avoir pris connaissance et m'engage pour moi-même, comme pour ma famille, à en respecter les principes dans l'esprit d'éthique naturiste et de respect mutuel afin de préserver le bien-être de tous.

Noms :

.....

Prénoms :

.....

Lu et accepté le :

Signatures :

